



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 12 JUIN 2013

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 AVRIL 2013.....	1
4	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2012	2
5	PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE	2
6	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CAPTAGE DES BIOGAZ	7
7	ACTIONS DE SUIVI	8
7.1	Bruit perçu par M. Gauthier.....	8
7.2	Négociations pour acquérir RCI Environnement	9
7.3	Réception des copies de rapports de visite du MDDEFP	9
7.4	Invitation d'un représentant du MDDEFP pour expliquer leurs rôles et responsabilités liés aux visites au site d'enfouissement	10
7.5	Relance auprès des membres du comité absents de manière prolongée	11
8	RAPPORT D'ACTIVITÉS	11
8.1	Registre des plaintes	11
8.2	Registre des visites du MDDEFP.....	12
9	PROCHAINE RÉUNION.....	12

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation relative à la décision rendue sur le projet d'agrandissement
- Annexe 4 Photographies des travaux d'amélioration du réseau de captage des biogaz
- Annexe 5 Photographie des mesures du bruit aux torchères
- Annexe 6 Courriel du Ministère à M. Milot concernant la demande de réception des rapports de visite au lieu d'enfouissement
- Annexe 7 Registre des plaintes
- Annexe 8 Registre des visites du MDDEFP

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie les membres pour leur présence nombreuse et mentionne la venue de deux nouveaux participants : Mme Michaud, représentante des résidents du Club du Faisan, et M. Gatien, représentant du COGESAF. Un tour de table est effectué pour présenter tout le monde. M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, indique que les membres qui quittent le Comité recevront une lettre de remerciement pour leur participation.

La liste des présences figure à l'Annexe 1.

ACTION DE SUIVI :

- Ajuster la liste des membres du Comité de vigilance.
- Envoyer une lettre de remerciement à M. Mathieu, à M. Fontaine, à M. Côté et à Mme Bouchard.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault propose d'aborder d'emblée le suivi du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement, compte tenu de l'actualité récente.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 AVRIL 2013

Le compte rendu de la réunion du 10 avril 2013 a été envoyé aux participants.

Aucun commentaire n'étant émis, le compte rendu est approuvé par tous les participants.

4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2012

Le rapport 2012 est approuvé par les participants. M. Vincelette mentionne que M. Milot, président du Comité de vigilance, sera invité à venir signer les lettres qui accompagneront l'envoi du rapport annuel aux différents intervenants.

M. Vincelette mentionne que M. Milot validera également le communiqué de presse qui accompagnera la diffusion du rapport annuel.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de l'envoi du rapport annuel 2012.

5 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

M. Dussault fait une présentation synthèse de l'annonce faite par le gouvernement du Québec le lundi 10 juin 2013, sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

La présentation est disponible à l'Annexe 3.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quelle année correspond l'année 1 d'exploitation ?</i>	M. Dussault explique que l'année 1 d'exploitation correspond à l'année où le premier camion déverse son chargement de matières résiduelles dans la cellule. Il s'agit donc d'une année d'opération et non d'une année de calendrier. M. Dussault pense que cela correspondra certainement à la fin de l'été 2013. Il précise qu'il faut cependant compter plusieurs semaines pour planifier l'aménagement des cellules qui ont été autorisées et le mettre en œuvre.
<i>Les cotisations aux différents fonds s'ajoutent-elles aux redevances payées au gouvernement ?</i>	M. Dussault explique que les redevances payées au gouvernement chaque mois par WM, liées aux tonnes de déchets enfouis, sont envoyées dans un fonds géré par RECYC-QUÉBEC et qui sert à stimuler les actions envers la récupération dans les municipalités. Le fonds de post-fermeture est quant à lui mis dans une fiducie pour s'assurer que, au terme de l'exploitation, il y aura les fonds nécessaires à assurer les frais d'entretien du site pour les 30 ans à venir.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous une obligation à respecter concernant ce fonds de post-fermeture ?</i>	M. Dussault explique que WM a une lettre de garantie financière pour la gestion post-fermeture, et doit donc réviser ses calculs pour déterminer comment couvrir les activités de gestion du site après sa fermeture en tenant compte de l'autorisation donnée. M. Dussault propose de donner plus de détails lors d'une prochaine réunion.
<i>Quelle est la contribution versée, pour chaque tonne de déchets reçue, au fond post-fermeture ?</i>	M. Dussault indique que WM doit faire le calcul. Les calculs précédemment réalisés tenaient compte d'une autre superficie d'exploitation, et d'un autre tonnage que ce que la présente autorisation accorde. .
<i>Vous avez parlé d'un tonnage autorisé dégressif : à quoi cela correspond-il pour les prochaines années ?</i>	M. Dussault explique que WM est autorisée à recevoir les tonnages suivants : 500 000 tonnes à l'année 1, 480 000 tonnes à l'année 2, 460 000 tonnes à l'année 3, 430 000 tonnes aux années 4 et 5.
<i>Il s'agit donc d'un tonnage moindre que celui autorisé actuellement ?</i>	M. Dussault confirme que ce tonnage autorisé est moindre que celui autorisé actuellement, et moindre que le tonnage demandé au gouvernement.
<i>Pourquoi parle-t-on d'une durée d'exploitation comprise entre 5 et 7 ans ?</i>	M. Dussault explique que si, WM reçoit moins que les quantités annuelles autorisées, celles-ci pourront être reçues lors des années 6 et 7, si nécessaire.
<i>Il me semble que si l'on additionne tous les tonnages autorisés pour les 5 prochaines années, on n'atteint pas le total de 2,3 millions de tonnes.</i>	M. Dussault confirme que si l'on additionne tous les tonnages annuels autorisés pour les 5 prochaines années, on obtient bien le tonnage total autorisé, soit 2,3 millions de tonnes.
<i>A-t-on la garantie que l'exploitation durera cinq ans ? Allez-vous demander un autre permis d'exploitation après ?</i>	M. Dussault rappelle que l'autorisation qui a été donnée à l'heure actuelle à WM est une autorisation pour 5 ans. WM vient tout juste de recevoir la réponse du gouvernement pour sa demande de projet, elle verra plus tard pour la suite.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Un membre du Comité souligne que pour beaucoup de citoyens mobilisés, le referendum municipal qui s'est tenu était de nature décisionnelle, et non consultative. Ces derniers sont donc déçus de la décision du gouvernement.</i></p>	<p>M. Dussault explique que selon la compréhension de WM, ce referendum était de nature consultative.</p>
<p><i>L'animateur de la rencontre interrompt l'échange en rappelant que le mandat du Comité de vigilance est d'effectuer le suivi des activités de WM. Le referendum étant d'ordre municipal, il ne pourrait être plus longtemps débattu lors de cette rencontre, puisqu'il n'est pas du ressort de WM ni du Comité de décider de sa nature.</i></p>	
<p><i>Le rôle de l'animateur est d'arbitrer les échanges et non de chercher à les orienter.</i></p>	<p>M. Craft rappelle que Transfert Environnement et Société a un rôle neutre, de facilitateur des échanges et de production des comptes rendus des rencontres.</p>
<p><i>Si Transfert est neutre, elle est néanmoins payée par WM : à qui est-elle redevable ? Je voudrais comprendre quel est le mandat de Transfert et du Comité.</i></p>	<p>M. Craft précise que son rôle en tant qu'animateur est de veiller au respect du mandat du Comité. Il explique que le Comité de vigilance fonctionne selon un document approuvé par les membres du Comité, qui résume son mandat, qui se découpe en trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations existantes ou en projet, dans le but d'atténuer ou de supprimer les impacts du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore sur le voisinage et l'environnement. • Donner à des représentants du voisinage et des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations du site et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'assurer le suivi des activités au site et de transmettre au public les renseignements pertinents. <p style="text-align: right;">...</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales, et en encourageant l'utilisation des meilleures pratiques environnementales.
<i>J'aimerais obtenir une copie de ce document.</i>	M. Craft indique que ce sera fait.
<i>Je comprends le rôle de Transfert, néanmoins les citoyens membres du Comité sont des membres assidus qui ne sont pas payés pour être ici. Il est donc juste que l'intervenant puisse prendre quelques instants pour s'exprimer au sujet du referendum.</i>	M. Craft valide auprès des autres membres s'ils sont à l'aise avec cette demande et invite le membre du Comité concerné à formuler son commentaire.
<i>La dernière fois, M. Dussault a parlé du referendum en indiquant qu'il était consultatif et je n'ai rien dit, car je n'étais pas bien informé. Mais je me suis documenté ensuite, et je n'ai trouvé aucun document spécifiant clairement que le referendum était consultatif. Je ne suis donc pas d'accord avec le point de M. Dussault.</i>	M. Dussault prend acte de ce commentaire et rappelle que le referendum était organisé par la Ville, qui a diffusé de l'information à ce sujet, où il était indiqué que le referendum était consultatif. Cependant, M. Dussault précise qu'il ne souhaite pas entrer dans ce débat.
<i>Est-ce que M. Chouinard, conseiller à la Ville ici présent, pourrait nous éclairer ? Il me semble que cela remonte à la fusion des municipalités.</i>	M. Chouinard indique que, par respect envers le mandat du Comité, il ne répondra pas tout de suite à la question, mais qu'il se rendra disponible après la rencontre pour en discuter avec les personnes intéressées.
<i>WM va-t-elle regarder pour développer des alternatives à l'enfouissement ?</i>	M. Dussault précise que WM regarde à installer une technologie de traitement des matières organiques sur sa propriété, et qu'il reste à déterminer quelle technologie.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>En Europe, la récupération est beaucoup plus performante qu'ici. WM est-elle en retard par rapport à l'Europe ?</i></p>	<p>M. Dussault explique qu'il ne connaît pas tous les projets. Il explique qu'en Europe, le tri se fait globalement selon ce qui brûle et ce qui ne brûle pas, du fait que les pays ont plus recours à l'incinération des matières résiduelles. Cependant, il est difficile de comparer et de déterminer si, ici au Québec nous sommes en avance ou en retard, car les contextes sont différents, et les façons de faire aussi. Il y a beaucoup de nuances à apporter.</p>
<p><i>Avez-vous bien mentionné que WM soumissionnerait quand la Ville lancera un appel d'offres à des solutions de traitement des matières organiques ?</i></p>	<p>M. Dussault confirme que WM s'est engagée à participer à chacun des appels d'offres de la Ville, mais qu'il reste encore à déterminer de quelle façon elle le fera.</p>
<p><i>Dans le communiqué de presse, il est mentionné que « Waste Management devra notamment appliquer des mesures concrètes relativement aux odeurs, au climat sonore, à la qualité de l'eau et de l'air, à la protection des milieux humides et à la présence de goélands sur le site. » Quel est votre plan d'action ?</i></p>	<p>M. Dussault demande l'indulgence des membres du Comité du fait que la décision étant très récente, il ne dispose pas encore de toutes les réponses qui lui sont posées. Tout n'est pas encore documenté, mais il apportera ces réponses à la prochaine rencontre du Comité.</p>
<p><i>Le BAPE avait formulé plusieurs recommandations. Allez-vous en tenir compte ?</i></p>	<p>M. Dussault souligne que certaines de ces recommandations du BAPE ne s'appliquent plus, considérant le projet qui a été autorisé. Par exemple, la compensation des milieux humides n'a plus lieu d'être, puisque ces derniers ne sont plus empiétés, l'exploitation étant restreinte à la zone 3A.</p>
<p><i>Pourriez-vous revenir avec une présentation de ce que vous allez faire finalement ? J'aimerais pouvoir comparer les demandes du gouvernement, les recommandations du BAPE et votre plan d'action.</i></p>	<p>M. Dussault indique qu'il fera une présentation qui expliquera la corrélation entre le rapport du BAPE, les exigences gouvernementales et ce que fera WM.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le tarif préférentiel pour l'enfouissement des déchets s'applique-t-il à la ville ou la MRC ?</i>	M. Dussault précise que ce tarif s'applique à toute la MRC.

ACTION DE SUIVI :

- Partager les nouveaux calculs des cotisations aux différents fonds, pour chaque tonne enfouie.
- Faire parvenir le document de création aux membres du Comité.
- Faire une présentation cet automne qui expliquera la corrélation entre le rapport du BAPE, les exigences du gouvernement et le plan d'action de WM en regard du projet d'agrandissement.

6 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CAPTAGE DES BIOGAZ

M. Lacombe présente quelques photographies des travaux d'amélioration du réseau de captage des biogaz. Ces photographies sont disponibles en Annexe 4.

M. Lacombe explique que cinq forages de puits ont été réalisés cet hiver et que WM a installé des pompes dans ces puits pour évacuer l'eau qui s'y était infiltrée et faciliter ainsi le captage du biogaz. Il précise qu'il s'agit d'un réseau temporaire, superficiel, et qu'un réseau permanent sera installé cet automne, quand le site aura atteint son profil final.

M. Lacombe indique que le site dispose désormais de 35 puits de captage sur 18 hectares, soit environ 2 puits par hectare. Il précise que d'autres puits seront creusés l'année prochaine.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Où est évacuée l'eau pompée ?</i>	M. Lacombe précise que l'eau pompée est envoyée vers le bassin d'accumulation des eaux usées pour y être traitée.
<i>À quelle superficie correspond un hectare ?</i>	M. Lacombe explique qu'un hectare correspond à 10 000 mètres carrés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vos dispositifs gèleront-ils en hiver ?</i>	M. Lacombe explique que le réseau permanent sera installé en hiver, et qu'il sera souterrain, ce qui évitera les risques de gel.

7 ACTIONS DE SUIVI

7.1 BRUIT PERÇU PAR M. GAUTHIER

M. Lacombe rappelle qu'à l'automne dernier, M. Gauthier a mentionné à WM qu'il percevait un bruit chez lui. WM a réalisé une série de tests puis a fait appel à des experts pour déterminer l'origine de ce bruit. Les experts ont alors démontré que le bruit en question correspondait à l'émission d'une basse fréquence de dix hertz (Hz), que seule une faible proportion de la population est capable de percevoir.

WM a alors mandaté les experts pour déterminer la provenance de cette basse fréquence. Les experts ont utilisé une caméra acoustique pour mesurer et localiser le bruit émis par les torchères. M. Lacombe présente des photographies de ces tests, disponibles à l'Annexe 5.

Les résultats démontrent que les deux torchères génèrent ce type de basse fréquence à leur base et à leur extrémité. M. Lacombe mentionne qu'il faudrait alors regarder à apporter des correctifs aux torchères si les recherches concluent qu'il y a un lien, tout en tenant compte du fait que leurs caractéristiques étant réglementées, il ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour les modifier.

M. Lacombe indique qu'avant de mettre en œuvre une solution, WM va entrer en contact avec M. Gauthier pour effectuer un arrêt total des activités sur le site et ainsi s'assurer que ce sont bien les torchères de WM qui sont en cause.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous vérifié si les résultats des mesures acoustiques sont identiques par temps de pluie ?</i>	M. Lacombe explique qu'il n'est pas possible de prendre ces mesures par temps de pluie, car les résultats sont faussés par le bruit de la pluie qui tombe. Il précise néanmoins que les experts ont procédé durant des conditions normales, rendant les résultats valables.
<i>À quel moment de la journée avez-vous réalisé vos tests ?</i>	M. Lacombe indique que les tests ont été réalisés de soir et de jour.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le soir, je perçois également du bruit. J'aurais aimé savoir quand vous réaliserez le test de l'arrêt total de vos activités pour voir si cela coupe également ce bruit que je perçois.</i>	<p>M. Lacombe indique qu'il pourra informer le membre du Comité en même temps que M. Gauthier.</p> <p>M. Lacombe demande au membre du Comité s'il perçoit des variations dans le bruit qu'il entend.</p>
<i>Le bruit est constant et non majeur, mais il est présent quand même.</i>	M. Lacombe prend note de la réponse.

ACTION DE SUIVI :

- Informer le membre du Comité concerné du test de l'arrêt total des activités au site.

7.2 NEGOCIATIONS POUR ACQUERIR RCI ENVIRONNEMENT

M. Dussault indique qu'il n'y a pas eu d'avancée dans les négociations pour acquérir RCI Environnement et que le Comité sera informé des futurs développements.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi des négociations en vue d'acquérir RCI Environnement.

7.3 RECEPTION DES COPIES DE RAPPORTS DE VISITE DU MDDEFP

M. Vincelette indique que M. Milot, président du Comité, a correspondu avec le ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour demander à recevoir les copies des rapports de visite du ministère au site. Le 9 mai 2013, le Ministère indiquait par courrier que, compte tenu du volume conséquent des documents demandés, il ne pourrait pas répondre à cette demande dans le délai de réponse théorique de 20 jours. La réception des documents devrait donc se faire sous peu.

Le courriel reçu par M. Milot est disponible à l'Annexe 6.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la réception des copies de rapports de visite du MDDEF.

7.4 INVITATION D'UN REPRESENTANT DU MDDEF POUR EXPLIQUER LEURS ROLES ET RESPONSABILITES LIES AUX VISITES AU SITE D'ENFOUISSEMENT

M. Vincelette indique qu'un représentant du Ministère a précisé qu'il serait présent à la rencontre de cet automne pour répondre aux questions des membres du Comité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La venue d'un représentant du Ministère en automne tombe bien, car nous aurons reçu les rapports de visite et nous pourrons lui poser des questions.</i>	M. Vincelette indique que les membres du Comité bénéficieront en effet de plus de documentation.
<i>Quel format auront les rapports de visite ? Comment allez-vous les diffuser aux membres du Comité d'ici la rencontre de cet automne ?</i>	M. Vincelette indique qu'il ne sait pas quel sera le format des rapports de visite, mais qu'il s'assurera de les rendre disponibles aux membres du Comité d'ici la prochaine rencontre.

ACTION DE SUIVI :

- Rendre disponibles les rapports de visite du MDDEF aux membres du Comité dès leur réception.

7.5 RELANCE AUPRES DES MEMBRES DU COMITE ABSENTS DE MANIERE PROLONGEE

M. Vincelette indique qu'il a communiqué par courriel avec M. Côté et Mme Bouchard. M Côté l'a informé qu'il se retirerait du Comité. Mme Bouchard n'a pas donné de réponse au courriel de M. Vincelette, mais ce dernier présume qu'elle se retire également du Comité.

Questions ou commentaires	Réponses
Mme Proulx est-elle encore intéressée pour sa part à être membre ?	M. Vincelette indique que les représentants des membres du Club du faisan ont toujours été informés des activités du Comité sans participer aux rencontres trimestrielles. Néanmoins, par souci de transparence, M. Vincelette indique qu'il les laisse sur la liste des membres du Comité.

8 RAPPORT D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Simon Mercier annonce qu'il y a eu deux plaintes formulées à WM depuis la dernière rencontre du Comité. Ces plaintes ont toutes été traitées.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 7.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le système de neutralisants d'odeurs était-il fonctionnel cet hiver ?</i>	M. Lacombe indique que le système de dispersion de neutralisants d'odeurs n'est pas fonctionnel durant la période hivernale. WM a effectué des essais pour un système à vapeur sèche l'hiver dernier.
<i>Pouvez-vous donner plus de détails sur le neutralisant d'odeurs que vous utilisez ?</i>	M. Lacombe explique qu'il s'agit d'un mélange d'eau et d'huile essentielle qui est diffusé par vaporisation autour du front de déchets et qui neutralise les odeurs.
<i>L'animateur propose d'effectuer une visite avec les nouveaux membres du Comité pour leur permettre de se familiariser avec les installations.</i>	M. Vincelette indique qu'une telle visite est déjà prévue et qu'il entrera en contact avec les nouveaux membres pour convenir d'une date.

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MDDEFP

M. Mercier indique que deux visites du MDDEFP ont eu lieu au cours des deux derniers mois, soit le 18 avril et le 24 mai. Il indique qu'il n'y a pas eu de correctifs demandés à la suite de ces visites. Ces visites constituent des visites de routine, effectuées au site et à la balance. Le registre des visites figure à l'Annexe 8.

ACTION DE SUIVI :

- Effectuer une visite du lieu d'enfouissement avec les deux nouveaux membres du Comité.

9 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le mercredi 28 août 2013, à compter de 17 h 30 au CFER des Chênes. La rencontre sera couplée à une visite du lieu d'enfouissement pour observer les techniciens installer la géomembrane à la base des nouvelles cellules.

M. Dussault remercie les participants de leur présence assidue.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 35.

Élodie Rolland

Rapporteuse de la réunion